



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140
DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA

AIR CANADA – UNITÉ DE NÉGOCIATION DU

PERSONNEL DE BUREAU

RÉF. : DÉCISION ARBITRALE EN FAVEUR DES

MEMBRES PRIVÉS DE LEUR DROIT D'ÉVINCEMENT

Chères consœurs, chers confrères,

Un grief a été déposé l'an dernier pour contester la décision odieuse de l'employeur de refuser aux membres du personnel de bureau leur droit d'évincement alors qu'il touchait la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) du gouvernement canadien. De sa propre initiative, l'employeur avait invalidé le droit d'évincement des membres en vertu de la convention collective couvrant le personnel de bureau en raison de la pandémie de COVID-19 et du fait qu'il versait les montants reçus en SSUC aux membres licenciés.

Le district 140 s'est immédiatement opposé à cette décision, car l'objectif de ces clauses de notre convention collective est précisément de protéger le plus possible les membres concernés lorsque la situation économique se détériore. Nous avons expliqué à la compagnie que les invalider en période de besoin serait totalement contradictoire. Même si les salaires de nos membres étaient subventionnés à 75 % par le gouvernement fédéral, la compagnie a décidé d'essayer de priver certains de nos membres de leurs droits convenus collectivement en criant à l'injustice.

Le grief a été présenté le 18 février devant l'arbitre Corinn Bell et une décision a été rendue la semaine dernière en faveur du syndicat et de ses membres. Les membres concernés seront indemnisés pour leurs pertes.

Pour terminer, le district 140 souhaite rappeler à tous ses membres que ce n'est pas parce que nous sommes dans une situation très grave en raison de cette pandémie que votre convention collective est nulle et non avenue. Les conventions collectives prennent toute leur valeur lorsque des situations comme celle-ci se présentent et doivent être protégées et appliquées. Les membres du syndicat ont des droits en vertu de nos conventions collectives et nous comptons les défendre!

En toute solidarité,

Guillaume Lingat
Président général
Région de l'est

GL/mdr

BULLETIN N° 014 - PUBLIÉ LE 18 MARS 2021
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET DISTRIBUER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)